

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY - OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY - VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUGGI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAU - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINE - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCASERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAU - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**DEVT 006-2804/17/CM**

**■ Présentations des Rapports annuels 2016 du délégataire de service public afférents aux Aires d'Accueil des gens du voyage d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, de Bouc-Bel-Air/Simiane Collongue, La Malle et du Terrain de Grands Passages**

**MET 17/4162/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 10 décembre 2010, suite à une procédure de mise en concurrence, le Conseil communautaire de la CPA a décidé de déléguer l'animation et la gestion des Aires d'Accueil pour les Gens du Voyage à l'association Alotra.

Cette Délégation de Service Public est régie dans le cadre d'une convention d'affermage d'une durée de 7 ans qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Son objet a trait à la gestion, à l'organisation ainsi qu'à la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives de ces Équipements Publics. Par avenant délibéré en séance du 3 juillet 2014, ce document contractuel concerne également la gestion du Terrain de Grands Passages.

Par conséquent, le droit de contrôle de la Métropole Aix-Marseille-Provence, au titre du Territoire du Pays d'Aix, s'exerce à l'égard des Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau / Meyreuil, Rives Hautes, de Bouc-Bel-Air / Simiane Collongue, La Malle et concerne également le Terrain de Grands Passages du Plateau de l'Arbois.

Afin de permettre la vérification optimale du fonctionnement, des conditions financières et des dispositions techniques de ce service délégué, le gestionnaire doit fournir à l'autorité délégante, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai de chaque exercice, les Rapports d'Activités idoines. Ceux ci se composent notamment des comptes-rendus techniques, des comptes de résultats financiers, ainsi que tout élément permettant une analyse précise de cette délégation.

Par souci de lisibilité et d'efficacité, les Rapports d'Activités consolidés des Aires d'Accueil « Le Réaltor », « Rives Hautes » et « La Malle », joints à cet exposé, sont accompagnés, de leur synthèse respective, d'un rapport synthétique global des trois Aires Permanentes ainsi qu'une synthèse afférente au Terrain de Grands Passages.

Conformément à la législation en vigueur, l'Aire d'Accueil « Le Réaltor », agréée Centre Social par la C.A.F, l'Aire d'Accueil « Rives Hautes » et l'Aire d'Accueil « La Malle », poursuivent leurs multiples missions auprès des voyageurs tout en assurant des relations constantes avec les services Métropolitains du Territoire du Pays d'Aix, les partenaires institutionnels et les services publics de proximité.

Ces dispositions permettent d'intervenir rapidement et si besoin conjointement, pour aborder d'éventuelles difficultés que pourrait poser le séjour des gens du voyages dans l'agglomération.

Malgré la mise en service tardive de décembre 2016 de l'Aire d'Accueil « La Malle », les animations, les actions sociales et les mesures de soutien et d'accompagnement des familles, mises en œuvre sur les trois sites dans le cadre du Projet Social, traduisent des réelles avancées dans les quatre secteurs contractualisés, sommairement énumérés ci-après :

**Signé le 19 Octobre 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2017**

- Accueil et suivi des familles : accompagnements socio-éducatif et administratif, domiciliations, instructions des dossiers RSA et des prestations sociales, accès à l'emploi et à la formation, etc. En 2016, ce secteur s'est maintenu à 2 290 entretiens et interventions auprès des familles.
- Santé et prévention : consultations médicales PMI, prévention et dépistages, hygiène bucco-dentaire, sensibilisation aux violences conjugales et sur les enfants, actions en faveur de la citoyenneté et de l'éducation à la santé, etc. Bien que les permanences PMI soient provisoirement suspendues pour des raisons de sécurité, 135 personnes ont participé aux actions engagées en 2016 dans le domaine de la santé et de la prévention.
- Scolarisation et soutien scolaire : inscriptions en établissements scolaires, cours de soutien, liaison avec le CNED et le CASNAV, ateliers d'alphabétisation et de soutien à la parentalité, etc. En 2016, 346 élèves ont bénéficié des actions en faveur de la scolarisation et du soutien scolaire.
- Animation et accès à la culture : organisation d'ateliers ludiques, créatifs, éducatifs et culturels, organisation de sorties, participation aux manifestations des communes (carnaval d'Aix-en-Provence, Salon du livre...) développement de projets spécifiques (débat, vidéo, spectacles, sports) etc. Plus de 1.625 actions ont été engagées en 2016 sur les Aires dans les secteurs de l'animation et la culture.

En 2016, 691 personnes ont été accueillies sur l'Aire d'Accueil « Le Réaltor », soit 16,32 % de plus qu'en 2015. Cette progression s'effectue malgré la perte d'attractivité de cet Équipement Public générée par son vieillissement, par les stationnements illicites situés à proximité et par le potentiel concurrentiel des deux autres Aires d'Accueil Rives Hautes et La Malle. Néanmoins, le travail et les prestations dispensées par le personnel de gestion et l'entretien constant des aménagements, opérés par le Territoire du Pays d'Aix, permettent de porter la durée moyenne du séjour sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor à 42 jours par famille alors qu'elle était de 37 jours par famille en 2015.

A cette fréquentation s'ajoutent les 654 personnes accueillies en 2016 sur l'Aire d'Accueil de Fuveau / Meyreuil qui dispose d'une capacité de seulement 23 places, soit près de la moitié de celle d'Aix en Provence. La qualité de ses équipements et de sa gestion portent la durée moyenne du séjour à 61 jours par famille, soit une progression de 22 % par rapport à 2015, deuxième année complète de son fonctionnement.

Ouverte au Public le 09 Décembre 2016, l'Aire de Bouc-Bel-Air / Simiane Collongue, « La Malle », a cependant accueilli 109 personnes.

En 2016 les 3 Aires du Territoire du Pays d'Aix ont donc accueilli 1.454 personnes, soit 616 caravanes. Les taux d'occupation annuels se fixent à 57 % pour « Le Réaltor », à 66 % pour « Rives Hautes » et à 96 % pour « La Malle » (mais pour une période de fonctionnement de 22 Jours), démontrant ainsi la pertinence de la qualité des installations.

Ainsi, malgré un environnement parfois particulièrement défavorable, et pour l'Aire « La Malle », une durée d'analyse peu fiable car trop courte, l'occupation globale annuelle des 3 Aires d'Accueil s'est maintenue à 14.552 journées / caravanes, en léger repli de 4,63 % par rapport à 2015.

Cette fréquentation a produit une recette totale perçue auprès des usagers de 91.931 € TTC, soit moins 3,85 % par rapport à 2015. Les produits totaux des budgets d'exploitation se fixent à 472.400 € TTC, alors que les dépenses globales idoines s'établissent à 500.114 € TTC, dégageant ainsi un résultat global déficitaire de 27.714 € TTC, plus conséquent que celui de 2015 qui s'établissait à 8.153 € TTC.

Il est à noter que le rapport R/D, soit : Recettes directes perçues auprès des voyageurs / Dépenses totales d'exploitation, qui caractérise toute Délégation de Service Public (DSP) se fixe à 18,38 %. Sur le plan juridique pour ce type d'activité non commerciale, ce taux est parfaitement compatible avec la nature contractuelle de la DSP.

**Signé le 19 Octobre 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2017**

Néanmoins l'analyse économique globale ne doit aucunement masquer les particularités afférentes à chaque Équipement Public.

En effet il est à remarquer que, pour l'Aire d'Accueil « Le Réaltor », la légère progression de 1,76 % de ses charges d'exploitation, combinée à la stagnation de ses produits, en légère décroissance de 0,17 %, à de nouveau généré un déficit de 37.773 € TTC .

En revanche, le Compte annuel de Résultats de l'Aire d'Accueil Rives Hautes, pour sa troisième année complète de fonctionnement, laisse apparaître un montant total des dépenses inférieur de 7,38 % par rapport au total des recettes, dégageant ainsi un excédent de 12.284 € TTC.

Les trois semaines de fonctionnement de l'Aire « La Malle » ont généré un léger déficit de 2 226 € TTC, élément non fiable à l'égard de la trop courte période d'observation.

Ce bilan économique pourrait être plus favorable, si ces Aires d'Accueil n'avaient pas à connaître régulièrement la proximité de nombreux stationnements illicites de voyageurs s'installant en dehors des équipements prévus à cet effet. C'est notamment le cas pour l'Aire d'Accueil « Le Réaltor » qui est confrontée en permanence depuis Septembre 2014, aux occupations illicites du Terrain de Grands Passages situé à ses abords, ainsi qu'aux stationnements illicites de l'ancienne SPA qui lui est mitoyenne. L'Aire d'Accueil « Rives Hautes », subit également le même préjudice par des stationnements non autorisés survenant régulièrement à proximité de la zone d'activités du Carreau de la Mine de Meyreuil.

Ces occupations illicites impliquent pour le gestionnaire des charges supplémentaires (vols de fluides, dégradations,...etc), et réduisent fortement l'attractivité des Aires d'Accueil qui, le cas échéant, pourraient connaître des taux d'occupation bien plus élevés et donc des recettes plus conséquentes. Ces états de faits mettent donc réellement en péril l'équilibre économique de la DSP de gestion des Aires d'Accueil permanentes, induisent des difficultés de gestion et posent de véritables problèmes de sécurité, de tranquillité et d'hygiène publiques.

De surcroît, cette problématique se manifeste avec une acuité singulière sur le Terrain de Grands Passages. En effet les occupations illicites dont il fait l'objet de façon ininterrompue depuis septembre 2014, ne permettent pas sa mise en service durant les périodes d'ouverture dévolues aux déplacements estivaux en grands nombres des populations du voyage. Par conséquent, pour 2016 la gestion de cet équipement public ne présente aucune incidence financière pour le Territoire du Pays d'Aix.

Néanmoins pour ce qui concerne la gestion des Aires d'Accueil Permanentes, il est à constater qu'au fil du temps, pour un service rendu en réelle amélioration, tant quantitative que qualitative, la participation financière du Territoire du Pays d'Aix et le coût global restant à sa charge, se sont particulièrement optimisés avec la mise en œuvre de cette D.S.P.

En 2016, la Contribution Financière forfaitaire (CFf) globale du Territoire du Pays d'Aix, afférente à la gestion et à l'animation des structures d'accueil pour les Gens du Voyage, est fixée à 165.675 € TTC, soit 13,80% de plus que l'année précédente.

Cette progression est conforme à l'indexation annuelle de la CFf établie, selon l'Article 13 de la Convention de DSP, par l'application d'une formule qui se fonde sur des indices de référence (prix consommation, logement...). Cette augmentation est également en conformité avec la formule d'ajustement du Cadre Financier de Référence établie, selon l'article 14 à la Convention de la DSP, à compter de septembre 2016 lors de la livraison de la nouvelle Aire d'Accueil de Bouc-Bel-Air / Simiane Collongue, « La Malle ».

Par ailleurs, la CFf est minorée par un mécanisme d'intéressement, également mentionné à l'Article 13, qui répartit entre le Délégitaire et le Délégitant l'éventuelle recette annuelle supplémentaire perçue par le gestionnaire.

**Signé le 19 Octobre 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2017**

Il est à préciser qu'en 2016, le coût global annuel (Contribution Financière contractualisée + Travaux réalisés par le délégant) supporté par les finances du Territoire du Pays d'Aix, s'établit à 125 € TTC par personne accueillie, soit une charge de 0,34 € TTC/personne/jour.

Les propos qui précèdent démontrent, exception faite du Terrain de Grands Passages, que ces 3 Aires remplissent parfaitement leur rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elles sont un lieu de ressources où les familles trouvent des avantages multiples : tissu économique important, situation sur des axes de passage, proximité des Équipements Publics, diversité des prestations, etc.

Malgré les quelques inconvénients pointés, les voyageurs font globalement part de leur satisfaction quant à la qualité de l'accueil, de la gestion, des services et des animations proposées. Ils souhaitent voir se développer sur le Territoire du Pays d'Aix d'autres Aires d'Accueil semblables à celles de Fuveau / Meyreuil, Rives Hautes et Bouc-Bel-Air / Simiane Collongue, La Malle. Cependant ils demandent une véritable relocalisation du Terrain de Grands Passages destiné à leurs déplacements saisonniers en nombre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-3 et L.1413-1;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;
- La loi 2000-614 du 05 Juillet 2000 relative à l'Habitat et à l'Accueil des Gens du Voyage ;
- La délibération 2009-A236 du Conseil communautaire de la CPA du 11 Décembre 2009 relative à l'adoption du principe de DSP ;
- La délibération 2010-A196 du Conseil communautaire de la CPA du 10 décembre 2010 relative à l'approbation du délégataire ;
- La délibération 2014-A164 du Conseil communautaire de la CPA du 3 juillet 2014 relative à l'avenant N°2 à la convention de DSP pour la gestion du Terrain de Grands Passages ;
- L'avis de la CCSPL en date du 21 juin 2017 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 6 juillet 2017.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article unique :**

Est pris acte des Rapports d'Activités annuels pour l'exercice 2016 de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, de Bouc-Bel-Air / Simiane Collongue, La Malle et du Terrain de Grands Passages du Territoire du Pays d'Aix.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS